

Le MAgazine de l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



de *Lozère* / Mensuel

N°227 d'Avril 2013

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE
ou BP 46

48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-uns.org

Directeur de la publication :
Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-uns.org/48/>

Spécial Mouvement 1er Degré

Cette publication « *spéciale* » mouvement 2013 n'a qu'un seul but : **vous aider** !

Vous **aider** à mieux connaître le mouvement départemental en consultant les chiffres et l'**analyse succincte du mouvement 2012** (voir pages 2 et 3).

Vous y trouverez notamment des informations sur les écoles les plus demandées l'année dernière ...

Vous **aider** aussi à mieux appréhender et comprendre le barème et les règles de ce mouvement 2013 (voir page 4). En effet, il convient de prendre connaissance des règles du mouvement afin que chacun(e) puisse « faire ses vœux » en ayant les mêmes chances, dans le respect de l'équité et de la transparence qui guident notre action syndicale !

Le **SE-UNSA Lozère** assurera une permanence « mouvement » le **mercredi 17 avril (de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00)**.

N'hésitez pas, contactez nous (au 04.66.65.18.93), pour avoir la réponse à une question que vous vous posez, pour bénéficier d'un conseil, ... ou venez nous voir, vous pourrez aussi saisir vos vœux !

**N'hésitez pas, nous sommes là
pour vous aider !**

Analyse du mouvement 2012

La section départementale du **SE-UNSA** a réalisé une analyse détaillée de la 1ère phase du mouvement 2012, où le nombre de vœux et le barème de la (des) personne(s) affectée(s) sont précisés pour chaque poste.

Si ce document vous intéresse, contactez-nous au 04.66.65.18.93 ou par mail : **48@se-uns.org**

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date
figurant sur l'étiquette



SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE



1 Editorial



2 Nbre demandes

Répartition et résultats ...



3 Analyse vœux ...

(par structure, géographique)



4 Infos Mvt 2013

Circulaire, calendrier, barème

Agenda

Du 16/04 au 2/05

Ouverture du serveur pour la saisie des vœux

Vendredi 3 mai

Edition accusés de réception

Lundi 13 mai

Date limite renvoi accusés

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Quelques chiffres ...

Evolution des demandes de participation (1ère phase)

	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Nombre total d'enseignants	517	504	500	506	498			471
Nombre de participants	191	213	182	178	176	175	182	149
Taux de participation	36,94%	42,26%	36,40%	35,18%	35,34%			31,63%
Nombre d'enseignants mutés	82	120	98	96	70	77	99	51
Taux de « satisfaction »	42,93%	56,34%	53,85%	53,93%	39,77%	44%	54,70%	34,22

Remarques :

- RAPPEL : les chiffres un peu « hors normes » de 2006 (et plus particulièrement le nombre d'enseignants mutés) sont liés d'une part à la réorganisation de la Brigade Départementale (fusion des 3 « catégories » de TR BD), et d'autre part à la disparition de l'avis d'intention (tous les postes ont été publiés, qu'ils soient vacants ou susceptibles);

- comme en 2011 (analyse précédente), les participants au mouvement 2012 se situaient essentiellement dans les tranches 30 à 39 ans (51,01%) et au-delà de 39 ans (30,20%). Les 25 à 29 ans ne représentaient que 18,79 !

Demandes par type d'affectation et taux de satisfaction

	Mouvement 2012			
	Nombre de participants	Nombre de mutés lors de la 1ère phase	%	Nombre de mutés à TD ou TP en juin
Enseignants à Titre Définitif	75	15 (14 à TD et 1 à TP) (CAPA-SH)	20%	0
Enseignants à Titre Provisoire	52	23 (12 TD + 11 TP)	44,23%	22 + 2
T1	3	2 (1 TD et 1 TP)	66,66%	1
Enseignants entrant par permutations	14	9 (6 TD et 3 TP)	64,29%	3
Réintégration	5	2 (2 à TD)	40%	2 (*)
Totaux	149	51	33,56%	31

(*) la différence de 1 provient du fait qu'une collègue en congé parental a « réintégré » le poste qu'elle occupait ...

Rappel : A l'issue de la première phase du Mouvement, il restait donc 37 collègues sans poste (29 à TP, 1 T1, 5 entrants et 2 « réintégration »). En réalité, il y en avait 40 car 3 personnes n'avaient pas participé à la première phase. Un collègue « sans poste » a souhaité faire valoir ses droits à la retraite courant juin ...

Les PE Stagiaires (9 + 1) ont été affectés sur des postes « réservés » lors de la phase d'ajustements.

Il restait encore 5 (ou 6) postes vacants et 9 collègues sans poste après la CAPD du 28 juin.

Suite aux exeat (4 départs) et aux ineat (4 arrivées) intervenus durant les vacances, à la prise en compte de certaines situations médicales (2) ou des candidatures sur des postes particuliers (ASH, poste PEP), ce sont finalement 17 affectations qui ont été « validées » par la CAPD du 7 septembre !



Les tableaux ci-contre reprennent les principaux éléments publiés lors du mouvement 2012...

1er constat : à l'issue de la 1ère phase du mouvement, le taux de satisfaction du mouvement 2012 (32,23%) avait très fortement diminué par rapport à 2011 (- 20,47% !) et à 2010 (- 9,77%). Il est même sensiblement au dessous du taux de 2009 (39,73%) qui était pourtant le plus « mauvais » de ces dernières années.

2ème constat : si l'on étudie dans le détail les résultats des mouvements 2011 et 2012, il apparaît une hausse du taux de satisfaction pour le 1er vœu (de 51,51% à 60,78%), mais une nouvelle baisse pour le vœu 2 (de 8,08% à 7,84%) et pour le vœu 3 (de 4,04% à 3,92%).

L'analyse détaillée suivante ne porte que sur les postes de classes uniques et d'adjoints non spécialisés (mais y compris LVE et Occitan) des écoles de 1 à 6 classes.

Etude par structure

Ecoles à classe unique (16 vœux / 50% de moins qu'en 2011 !) :

8 écoles concernées (dont certaines écoles appartenant aux RPI), et aucun changement ... et 2 écoles où aucun vœu n'a été formulé. A l'inverse, 6 vœux à Antrenas et 4 à St Laurent de Muret.

Ecoles à 2 classes (105 vœux / 42,9% de moins qu'en 2011 !) :

26 écoles concernées (donc 26 postes d'adjoints) et 3 changements.

Nombre de vœux par école : entre 0 (Prévenchères et Vialas) et 12 (Le Buisson).

Ecoles à 3 classes (266 vœux / 30,7% de moins qu'en 2012) :

17 écoles concernées (donc 34 postes d'adjoints) et 3 changements (aucun fléché LVE).

Nombre de vœux par école : entre 3 (La Parade) et 37 (Chirac).

Ecoles à 4 classes, dont Mende Fontanilles Maternelle à 3,5 classes (153 vœux / 10,5% de moins qu'en 2012) :

12 écoles concernées (donc 35,5 postes d'adjoints) et 1 seul changement (sur un poste fléché LVE).

Nombre de vœux par école : entre 4 (Le Bleymard) et 26 (Mende Fontanilles Maternelle).

Ecoles à 5 classes (305 vœux / 11,1% de moins qu'en 2012) :

9 écoles concernées (donc 36 postes d'adjoints) et seulement 2 changements (aucun sur un poste fléché LVE).

Nombre de vœux par école : entre 3 (Langogne GS Maternelle) et 59 (Barjac).

Ecoles à 6 classes (81 vœux / 11% de moins qu'en 2012) :

3 écoles concernées (donc 15 postes d'adjoints) et aucun changement !

Nombre de vœux par école : entre 16 (St Chély d'Apcher GS Maternelle) et 37 (Montrodât GS).

Il convient donc de noter que sur ces 75 écoles de 1 à 6 classes, 926 vœux ont été formulés (soit - 23,2%) pour **9 nouvelles affectations** seulement (il y en avait eu 34 l'année dernière, soit une baisse de 73,5% !!!!).

Ecoles à 7 classes et plus (263 vœux) :

8 écoles concernées (donc 65 postes d'adjoints) et 1 seul changement !

Nombre de vœux par école : entre 7 (Langogne GS Elémentaire) et 61 (Mende GS Elémentaire).

Sur l'ensemble des 83 écoles (sans l'école Annexe et sachant que certaines écoles des RPI sont considérées comme des écoles à classe unique), **1 104** vœux ont été émis (sur les classes uniques et les postes d'adjoints « classiques », LVE et Occitan compris). Les sites les plus demandés sont les écoles de 3 à 5 classes (voir détail ci-dessous).

La moyenne de vœux par poste d'adjoint est de 5,41 sachant que les moyennes varient, si l'on exclut les écoles où il n'y a pas eu de vœu, entre 1 et 18,5 selon le type d'école ...

Ecoles de 1 et 2 classes :

34 sites / 34 postes / 121 vœux (10,18% des vœux)

Ecoles de 3 et 5 classes :

38 sites / 105,5 postes / 724 vœux (60,89% des vœux)

Ecoles de 6 classes et plus :

11 sites / 80 postes / 344 vœux (28,93% des vœux).

Conclusion provisoire

Les écoles proches des axes routiers sont celles dont les postes d'adjoints sont les plus demandés :

○ A75 -> Le Massegros (15 vœux - 0 affectation), Aumont Aubrac (36 vœux - 0 affectation), Chirac (37 vœux - 0 affectation), Le Monastier (48 vœux - 0 affectation), St Germain du Teil (23 vœux - 0 affectation), Banassac (29 vœux - 0 affectation), La Canourgue (33 vœux - 0 affectation);

○ RN 88 -> Badaroux (38 vœux - 1 affectation), Balsièges (21 vœux - 0 affectation), Barjac (59 vœux - 1 affectation), Chanac (51 vœux - 0 affectation) ...

Les localités proches de Mende (et « hors RN 88 ») restent aussi très attractives : Chastel Nouvel (20 vœux - 0 affectation), Chabrits (35 vœux - 0 affectation), Lanuéjols (15 vœux - 0 affectation), St Bazile (50 vœux - 0 affectation) et St Etienne du Valdenez (30 vœux - 0 affectation).

A noter que des agglomérations comme Langogne ou St Chély d'Apcher restent peu attractives.

Tout sur le mouvement 2012 !

La section départementale du **SE-UNSA** a réalisé une analyse détaillée de la 1ère phase du mouvement 2012, où le nombre de vœux et le barème de la (des) personne(s) affectée(s) sont précisés pour chaque poste.

Exemple pour Badaroux (**ATTENTION !** les numéros de postes indiqués sont ceux de l'année dernière) :

➤ Badaroux (5 classes)
61 - Direction (**poste vacant**) : 8 vœux / barème 20.692 (Liste d'aptitude)
113 - TR BD : 3 vœux / Titulaire reste
159 - Adjt (3) : 21 vœux / Titulaires restent + barème 16.000 (**sur poste libéré**)
210 - Adjt Anglais : 17 vœux / Titulaire reste

Si ce document vous intéresse, contactez-nous au 04.66.65.18.93 !



Nous vous conseillons vivement de lire **TRES ATTENTIVEMENT** la circulaire du mouvement intra-départemental 2013, disponible sur le site de l'Inspection Académique à l'adresse suivante :

<http://www.ac-montpellier.fr/ia48/>

Si vous n'avez jamais utilisé I-Prof ou si vous n'avez jamais participé au mouvement dans notre département (Collèges ayant obtenu la **Lozère** lors des dernières permutations), nous vous conseillons aussi d'essayer de vous connecter afin de vérifier que vos codes sont « valides » ...

Nombre de vœux : 30
(pas de modification)

Le barème

Deux précisions ont été ajoutées :

► Bonification de 1000 points :

Les conditions restent les mêmes que l'année dernière mais une **date limite de dépôt des dossiers a été fixée au vendredi 26 avril 2013** (voir page 6 de la circulaire).

► Situations médicales et/ou sociales : il est écrit (page 8) : « *celles-ci ne sauraient à elles seules motiver une demande de mutation, mais des éléments d'ordre médical ou social peuvent compléter un dossier de demande de mutation.* » Pour cela, les Personnels concernés doivent adresser une demande à la DRHE **avant le mercredi 24 avril**, délai de rigueur.

Règles du mouvement :

L'Administration a demandé quelques modifications et a aussi rappelé les « consignes » suivantes :

- **les accusés de réception :** dès l'issue de la session de saisie des vœux, chaque enseignants recevra son accusé de réception directement dans sa boîte I-Prof. Celui-ci devra être renvoyé (sans aucune modification) avant le 12 avril, dernier délai. **Priorité est donnée à l'envoi par mail** à l'adresse suivante : geraldine.millot-ausset@ac-montpellier.fr, mais aussi par fax (04.66.49.15.81);

- **l'information préalable des enseignants :** l'Administration a confirmé l'envoi d'une information préalable **avant la tenue de la CAPD !**

- **la phase d'ajustements de juin :** comme l'année dernière, elle sera « validée » par une CAPD.

Comme l'année dernière, l'Administration incite les collègues sans poste à formuler le maximum de vœux, sous peine de se voir affectés d'office sur les postes non pourvus ... (voir page 6 de la circulaire).

Conditions de nomination

- **Temps partiel, Direction d'Ecole et remplaçants :** l'Administration a insisté lourdement sur l'incompatibilité de certaines fonctions avec un travail à temps partiel (voir page 9 de la circulaire).

Pour le **SE-UNSA**, ces directives sont inacceptables et inapplicables ! Un avis favorable à une demande de temps partiel ne peut être soumis aux fonctions exercées !

- **Postes à compétences particulières soumis à l'avis d'une commission :** parallèlement à la saisie des vœux (poste à demander en vœu 1), les candidats doivent adresser une lettre manuscrite de motivation **avant le vendredi 26 avril 2013 à 17h00** (voir page 12 de la circulaire).

Calendrier

Les dates ci-dessous ont été « **corrigées** » suite aux modifications intervenues après le CDEN du 11 avril 2013 ...

► **Du mardi 16 avril (10h00) au jeudi 2 mai (12h00) :** ouverture du serveur pour la saisie des vœux

► **Vendredi 3 mai au matin :**
Envoi des accusés de réception

► **Lundi 13 mai 2013 (au plus tard) :**
Date limite de retour de l'accusé de réception (voir page 5 de la circulaire)

► **Vendredi 31 mai :**
Groupe de travail sur la validation des barèmes

► **Entre le 12 et le 21 juin :**
CAPD du mouvement

► **Fin juin (sous réserve) :**
CAPD « ajustements »

► **Entre le 19 août et le 6 septembre :**
Derniers ajustements de rentrée

**Si vous avez des questions, ...
Si vous avez besoin d'un conseil, ... n'hésitez pas, appelez le : 04.66.65.18.93 !**

En bref - En bref Les éléments du barème

► **Ancienneté Générale de Service (AGS) au 31 décembre 2012) :**

1 point par an
1/12 point par mois
1/360 point par jour

► **Enfant(s) de moins de 20 ans (âge apprécié au 31/03/2013) et enfant à naître :**

1 point par enfant (fournir extrait d'acte de naissance ou certificat de grossesse)

► **Bonification personnes handicapées :**

1 000 points pour les personnes handicapées ou pour ceux ayant un conjoint ou un enfant reconnu handicapé (justificatifs ...).

► **Mesure de carte scolaire :**

500 points pour les personnes touchées sous réserve de certaines conditions ...

Cette bonification est accordée sous réserve que les Personnels concernés demandent **tout poste de même nature selon l'ordre suivant :**

- sur l'école
- sur les écoles de la commune
- sur les écoles des communes limitrophes
- sur les écoles les plus proches à une distance maximum de trente kilomètres (référence « Mappy »).

► **Bonification réintégration :**

200 points pour réintégration après un CLD ou l'affectation sur un poste adapté

En cas d'égalité de barème, les candidats sont départagés en fonction :

- de l'Ancienneté Générale de Service (au 31/12/2012)
- de l'âge (du plus âgé au plus jeune).